

## MAISON DU BRIDGE DU COMITE DU LYONNAIS

### **Appel à souscription individuelle auprès des licenciés du Comité Devenez copropriétaire de votre espace de jeu**

Pour le confort et la sécurité de tous, le Comité a décidé d'acquérir des locaux à Ecully, sur l'ensemble NORLY, 42 chemin Moulin Carron. Ce projet représente un **investissement de 1 100 000€** pour 700 m<sup>2</sup>.

Cette décision a été validée par l'AGE du 17 octobre 2011 par 76% des licenciés représentés par les présidents de leurs clubs.

Nous souhaitons créer une structure qui permettra de réduire les coûts liés à ce financement. Cette structure est une SAS à capital variable : **SAS = Société Simplifiée par Actions**, à la création de laquelle chacun des licenciés peut participer à titre individuel en souscrivant des parts au prix unitaire de 100€

**Le projet :** cette SAS achète les locaux et a pour locataire exclusif le Comité du Lyonnais de Bridge ; ces locaux deviennent alors la Maison du Bridge, accueillant le siège du Comité (abandon des Brotteaux) et permettant l'organisation des manifestations du Comité, dont les compétitions, dans des conditions de confort et de sécurité jamais atteintes jusqu'alors. En outre, ces locaux pourront accueillir des sessions pour les différentes formations : moniteurs, arbitres, entraînements, etc, et ce jusqu'au niveau régional, voire plus.

**La structure SAS** permettra de réduire le recours à emprunt extérieur (banques) ; les excédents générés par les activités permettront alors une distribution de dividende correspondant à 95% de ces excédents, soit un objectif de rémunération des souscripteurs à titre individuel de 3 à 4%.

Le montant possible de la souscription n'est pas limité.

**Mais pour que cette opération se réalise, il est vital d'aller vite et de constituer un capital le plus élevé possible.**

**C'est pourquoi nous vous demandons d'indiquer au Comité d'ici le 5 décembre 2011 au plus tard, date impérative pour la réussite de l'ensemble de l'opération :**

- **si vous souhaitez entrer au capital de cette SAS**
- **dans l'affirmative, à hauteur de quel montant par unités de 100€**

*Vous trouverez sur le site du comité : [www.colybridge.info](http://www.colybridge.info), rubrique Maison du Bridge, sous forme de forum (FAQ) la plupart des réponses aux questions que chacun peut être amené à se poser, par exemple: si j'ai besoin de récupérer ma mise, comment faire ?*

*Pour toute nouvelle question, posez-là par courriel au comité : [colybridge@orange.fr](mailto:colybridge@orange.fr); il vous sera répondu par la même voie et ces éléments incorporés au forum FAQ.*

*Un exemple du modèle des statuts de la SAS à créer est également disponible sur le site du comité, à la même rubrique.*

Le président  
Jean-Philippe Daublain

le secrétaire général  
Bernard Lamure